

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Mercredi 20 mai 2026

POUVOIR

Je, soussigné(e)

demeurant

Membre du Comité français de l'arbitrage
dont le siège social est 31 Rue La Boétie, 75008 Paris

donne pouvoir à¹

pour me représenter et voter en mes lieu et place lors de l'assemblée générale ordinaire du Comité qui aura lieu le mercredi 20 mai 2026, à 17h30 à la Maison de la Chimie – Salle 162 – 28 rue Saint-Dominique – 75007 Paris.

(signature)

Les pouvoirs doivent être envoyés au siège du Comité français de l'arbitrage avant le 13 mai 2026 ou remis sur place, lors de l'émarginement précédent l'assemblée générale ordinaire, et au plus tard avant le début de la tenue de cette assemblée.

¹ Chaque membre du Comité peut recevoir au maximum deux pouvoirs à l'exception du Président qui n'est pas soumis à cette limite (art. 11 Statuts)